

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 2/2014 **de la séance du 29 juillet 2014**

Il est 20h15 lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 26 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. Francis Gétaz
Mme Stéphanie Graf
Mme Natacha Schopfer
Mme Alexandra Yersin
M. Florian Ziorjen

Sont absents : M. François Duperrex
M. Lionel Feurer
M. Grégory Feurer
M. Jean-Pierre Urweider

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Communications du Bureau
2) Communications de la Municipalité
3) Préavis no 05/2014 Demande de crédit pour des travaux urgents de désamiantage de la scène de la grande salle
4) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Communications du Bureau

Le président annonce que le PV de la dernière assemblée n'est pas encore tout à fait terminé et sera remis pour le prochain conseil en octobre.

Le président remercie les conseillers présents d'avoir répondu à cette convocation du conseil extraordinaire avec ce court délai.

2) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic remercie particulièrement le président, la secrétaire, le bureau et le conseil communal pour avoir répondu au délai court à cette demande de tenue d'une séance extraordinaire. Nous sommes face à une urgence et les détails suivront dans le préavis.
- Pour information, le vice-syndic est M. Pierre-Alexandre Yersin.

Mme Sonia Lang

- Deux appartements seront remis en location à l'Arbalète. Une visite guidée sur place a lieu le jeudi 31 juillet 2014.

M. André Reichenbach

- Pas de communications

M. Frédéric Blum

- Pas de communications

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Pas de communications

M. Rodolphe Turrian

- Pas de communications

M. Maurin Schwitzguébel

- Pas de communications

3) Préavis no 05/2014

Demande de crédit pour des travaux urgents de désamiantage de la scène de la grande salle.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Vanessa Yersin.

M. Colin Rayroud ajoute que la commission n'a pas réussi à se rencontrer avec la Municipale concernée et a encore quelques questions. La commission souhaite savoir pour quelle raison l'analyse n'a pas été faite par une entreprise du pays ?

Mme Sonia Lang explique que c'est le bureau d'architecte CCHE qui dirige l'entier des travaux et il a mandaté un ingénieur pour ce travail. Mme Lang admet qu'il y a eu une erreur, car il est d'habitude que l'architecte demande s'il y a des entreprises régionales habilitées à effectuer le travail demandé. Ce qui n'a pas été le cas pour cette fois et Mme Lang estime que c'est une faute de leur part. C'est pour avancer dans le dossier de mise à l'enquête et du dossier financier du projet de la grande salle qui sera présenté le 7 octobre 2014 que ces demandes de mesures ont été faites. La municipalité ignorait que ces démarches interviendraient à ce moment.

M. Pascal Oesch demande si c'est toute la grande salle qui a été contrôlée ou uniquement la scène ?

Mme Sonia Lang répond que toute la grande salle a été contrôlée. Afin d'être précis dans les coûts de démolitions, il fallait faire une étude d'amiante. Des mesures d'air ont été prises sur la

scène et dans la salle. C'est là qu'il s'est avéré que les plaques blanches de la scène sont en amiante. Sur la scène, les mesures d'air sont 7x supérieures aux normes. En connaissance de cause, la municipalité ne peut pas rester sans rien faire. D'une part pour la conscience professionnelle et politique et d'autre part pour la responsabilité envers les assurances (SUVA). Pour ces raisons évoquées, la municipalité a dû agir extrêmement vite.

Il y a 8 jours, l'ingénieur et l'architecte sont venus en urgence à Rougemont et ont transmis les données. Il a alors été décidé de confiner totalement la scène, qui est maintenant hermétiquement bouclée pour que les fibres d'air ne partent plus dans la grande salle. Ces travaux ont été faits le 24 juillet 2014.

Ceci a permis d'utiliser la grande salle pour le festival des enfants qui a débuté le 26 juillet 2014.

L'autre option était de tout boucler en impliquant l'annulation du festival au pays des enfants, la fête du 1^{er} août et le marché villageois.

Le travail de désamiantage de la grande salle débutera vers le 5 août 2014 par une entreprise spécialisée. Tout le matériel de la scène, dans le local de dépôt va être nettoyé avec des torchons humides. Le but est de rendre la salle exploitable pour la rentrée scolaire.

Mme Annie Schwitzguébel demande si c'est effectivement que la scène est contaminée ?

Mme Sonia Lang confirme que la scène est contaminée et explique que la salle en elle-même est largement en-dessous des normes. La norme est de 1000 fibres respirables. A l'avant de la salle, le taux est de 340 et à l'arrière à 96. Mais dès que les plaques d'amiante seront transportées en vue d'être éliminées, un échange d'air va automatiquement se faire et il va falloir tout nettoyer.

Dans la foulée, le pavillon scolaire a aussi été contrôlé. Tout est aux normes. Par contre, le jour que le pavillon sera démonté il faudra faire attention, car la colle du lino peut contenir de l'amiante.

M. Martin Sambale s'inquiète s'il devrait porter un masque, étant donné qu'il va tous les jours sur la scène allumer la lumière ?

Mme Sonia Lang déclare qu'il ne devrait pas y avoir de risque pour ces courts moments.

M. Colin Rayroud s'interroge sur le montant du préavis. Le coût total travaux est de CHF 58'000.- mais le préavis se monte à CHF 70'000.-, pourquoi cette différence ?

Mme Sonia Lang explique que la municipalité a dû agir très vite, la séance de municipalité avec les résultats a eu lieu le lundi soir et le lendemain matin le préavis devait être prêt. Au vu de quelques éventuelles inconnues le préavis prévoit une marge.

M. Colin Rayroud demande si le devis est assez élevé et si ce montant va être suffisant, qu'en est-il des rideaux ?

Mme Sand Lang répond que les rideaux ont été démontés et sont stockés dans de gros sacs en plastiques et une demande d'offre sera faite pour les laver et essayer de les récupérer. Les matériaux imperméables ne présentent pas de risque d'imprégnation d'amiante, car ils peuvent être nettoyés. Mme Sonia Lang pense qu'avec CHF 70'000.- le préavis est juste.

M. Pascal Oesch demande ce qu'il en est des décors ?

Mme Sonia Lang dit qu'il y a trois gros rouleaux de décors. Le décor sur tissu avec l'église a été nettoyé avec précaution, enroulé, emballé et stocké en sûreté. Les autres décors sur rouleaux de tissus seront nettoyés et conservés. Les décors restants en papiers seront vu ce samedi.

Les panneaux en bois à côté du piano seront aussi conservés et mis à l'abri jusqu'à la fin des travaux de désamiantage.

M. Fabrice Biemann demande si des mesures d'amiante seront refaites aussitôt les travaux effectués ?

Mme Sonia Lang répond par l'affirmative. La salle sera aérée, l'entreprise de nettoyage va venir avec deux pulseurs d'air pour changer l'air. Il est prévu que la salle sera aux normes pour la rentrée scolaire. A savoir, qu'après les travaux, la scène sera à l'état brut. Concernant les rideaux c'est encore une inconnue à ce jour.

Les panneaux phoniques de la MMR posé en dessus de l'éclairage vont être récupérés et stocké pour la musique. La MMR pourra les reposer par la suite.

M. Pascal Oesch questionne si ce ne sont pas justement ces panneaux qui contiennent l'amiante ?

Mme Sonia Lang réplique que les panneaux contaminés sont les anti-feux collés au plafond.

M. Colin Karlen demande par quels produits ces panneaux en amiante vont être remplacés ? Car en fonction des panneaux cela peut s'avérer défavorable pour la sonorité de la scène ; ce serait regrettable de se retrouver dans la situation d'antan et que le son soit absorbé dans la scène.

Mme Sonia Lang comprend la position de M. Karlen mais annonce que durant une année cette scène sera relativement brute jusqu'au travaux prévu en 2015. Pour le moment, il n'est pas prévu de remplacer ces panneaux d'amiante.

M. Colin Karlen dit qu'il y aura certainement d'autres surprises, notamment ce qui maintient l'isolation ?

Mme Sonia Lang répond que c'est le travail des spécialistes.

M. Thierry Genillard demande si la totalité des coûts est connue pour la suppression de la globalité de l'amiante, car il y en certainement à d'autres endroits dans la grande salle ?

Mme Sonia Lang : pour le moment, c'est le seul endroit qui a été détecté avec de l'amiante avec des fibres libres. Tant que l'on ne touche pas au reste, il n'y a pas de soucis. Comme le pavillon scolaire.

M. Thierry Genillard exprime des doutes quand à ceci.

M. Colin Karlen s'inquiète du matériel technique de la scène et de l'éclairage.

Mme Sonia Lang explique d'une délégation de la municipalité s'est rendue sur place et a décidé de liquider l'équipement d'éclairage vieux de 40 ans et du matériel d'éclairage sera loué aux frais de la commune pour les soirées des sociétés locales.

M. Stéphane de Siebenthal revient le montant du préavis et demande si cela vaudrait la peine d'augmenter le budget pour éviter une rallonge par la suite.

Mme Sonia Lang explique qu'il y a deux possibilités : soit le montant du préavis est revue à la hausse lors cette assemblée, soit les chiffres sont portés au budget de la grande salle prévu en octobre prochain.

Mme Michèle Genillard s'inquiète que la grande salle ne réponde plus aux normes anti-feux.

Mme Sonia Lang rappelle que ce sont des mesures d'urgences qui ont été prises pour une première étape. La suite sera avisée en temps voulu, car c'est une période transitoire.

M. Tell Schwitzguebel dit que la grande salle existe depuis 1974 et se demande pourquoi, tout d'un coup, il faut agir tout de suite ?

Mme le Syndic dit que l'on est obligé de prendre des mesures et toute connaissance de cause. On est devant ce fait accompli. Il existe des normes et on est confronté à une situation nouvelle, avec des données fraîchement connues. A ce jour, le choix et d'agir ou tout fermer.

M. Thierry Genillard demande si ce n'est pas envisageable d'enduire un produit pour stabiliser les fibres et éviter ces frais ?

Mme Sonia Lang n'est pas une spécialiste de l'amiante et suit les conseils des professionnels.

M. Fabrice Biemann déclare ces travaux sont un passage obligatoire. Que ce soit maintenant ou lors de la démolition de la grande les frais seront plus ou moins identiques.

M. Thierry Genillard interroge pourquoi ce n'est pas la commission de la grande salle qui a fonctionné sur ce préavis.

Le président lui répond que c'est le choix du bureau que la commission est prévue pour soutenir la municipalité dans le projet de la réalisation de la nouvelle grande salle.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à procéder à des travaux urgents de désamiantage de la scène de la grande salle

Est accepté par 23 OUI et 2 Abstentions

Octroyer à cet effet, un crédit de CHF 70'000.- en dépassement du budget sur le compte no 3505.3141.1 « grande salle – entretien »

Est accepté par 23 OUI et 2 Abstentions

Autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités communales

Est accepté par 23 OUI et 2 Abstentions

Mme Sonia Lang remercie infiniment les conseillers. Cette situation est difficile à gérer pour tout le monde. Les conseillers ont été convoqué à la dernière minute et le préavis a du être établi très rapidement. Cela a été désagréable pour chacun. Mme Lang remercie encore les conseillers pour leur confiance. Le but est bien de pouvoir utiliser la grande salle dans les meilleures conditions possibles.

4) Divers et propositions individuelles

Rien à signaler.

Il est 20h50 Lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 30 juillet 2014

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Yersin

Daphné Waser